

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 9 mai 2023

**Date de la
convocation**
3/5/2023

Date d'affichage
3/5/2023

**Nombre de
membres**
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 23

Réf : CM 2023 – 33

Pour : 21
Contre :
Abstentions :

Publication
électronique ou
notification
du : 17 MAI 2023

Le neuf mai de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 15 – Olivier ANTY, Elodie ALBENDIN, Nathalie BAHILIL, Abdoulaye DIATTA, Céline FOURQUAUX, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 2 – Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 6 – Véronique APPOLONUS à Nathalie BAHILIL, Lisa CODET à Anne-Marie GALLIMARD, Virginie COUTINHO à Céline FOURQUAUX, Denis DUBOSQUELLE à Maryline GIRARD, Olivier FOUR à Nicolas TAGUAY, Carine FRAISSE à John FRAISSE,

Secrétaire de séance : Nathalie BAHILIL

OBJET: Désignation des représentants de la collectivité au sein du S.I.B.B (Syndicat Intercommunal Bernes-Bruyères)

Vu les articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.273-5 du code électoral,

Vu la délibération du 23 juin 2020 portant désignation des représentants de la collectivité au sein des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant que la démission de M. Julien BELLASSEE, conseiller municipal, entraîne automatiquement la fin du mandat de conseiller dans lequel il siégeait pour représenter la Commune au SIBB,

Vu la candidature de Nicolas TAGUAY,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DESIGNE :

3 membres titulaires : Stéphane LACOSTE, Dorothee OULIÉ, Abdoulaye DIATTA

3 membres suppléants : Nicolas TAGUAY, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 9 mai 2023

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY

Le Secrétaire de séance

Nathalie BAHILIL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



[Signature]

[Signature]